

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2016

L'an deux mille seize, et le 1<sup>er</sup> Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente « Le Coisin », sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents :** SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André.

**Absents excusés :** CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, MUGERIN Alice (1 procuration de vote) et LANDO Thierry (1 procuration de vote)

Secrétaire : LOVET Céline.

## OUVERTURE DE SÉANCE

### 1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

L'audience au Tribunal Administratif de Grenoble a eu lieu le 26/01/2016 pour l'annulation de l'arrêté concernant la réquisition des terrains pour les gens du voyage. Le tribunal a décidé de ne pas statuer sur les conclusions d'annulation présentées par la commune de Ste-Hélène-du-Lac.

Mme Le Maire a rencontré M. Le Préfet le 29/02/2016 pour faire le point sur les gens du voyage.

Un courrier a été envoyé le 08/02/2016 à Mme La Présidente de Coeur de Savoie pour l'aire des gens du voyage en lui rappelant qu'il serait souhaitable que cet accueil soit partagé entre les communes de Cœur de Savoie.

#### COMMISSION URBANISME

Un permis de construire pour une maison d'habitation à « La Gare » a été accordé le 29/02/2016.

Une déclaration de travaux pour la pose d'un velux à « rue de la Croisette » a été accordée le 20/02/2016.

Une déclaration de travaux pour la pose d'un portail à « rue Les Bertettes » a été refusée le 19/02/2016.

#### COMMISSION DES TRAVAUX

Les nouveaux jeux sont en cours d'installation et le local du garage communal est en cours de réhabilitation.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Opération de nettoyage de la commune en date du 05/03/2016 : 55 personnes se sont inscrites. Le nouveau tilleul sera planté ce même jour vers le cerisier à côté de la mairie.

Mme Le Maire donne lecture du courrier envoyé par le collectif CECOMSA « citoyenneté et Environnement en Combe de Savoie » à la DREAL concernant la plateforme de compostage et de traitement des déchets bois de Francin. Un courrier sera adressé à la DREAL par la commune avec une copie au collectif, pour leur signaler nos interrogations et inquiétudes par rapport à cette plateforme qui s'agrandit sans cesse et dont les nuisances deviennent insupportables.

### **2- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

M. BERTHET Jean-Louis rappelle que le plan communal de sauvegarde a été approuvé par le Conseil Municipal le 05/11/2011. Il fait une communication aux élus de la procédure du PCS. Il précise également qu'il convient de mettre à jour ce plan avec les nouvelles données.

### **3- PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT DE BUS ET CRÉATION DE PLACES DE STATIONNEMENT À GRANGE-MARECHAL**

Mme Le Maire présente les 3 propositions d'aménagement pour l'arrêt de bus et la création de places de stationnement à Grange-Maréchal envoyées par le bureau d'études UGUET. La proposition N°3 semble la mieux adaptée. Il convient de demander au bureau Uguet de revoir le positionnement des places de parking (les mettre perpendiculaires à la voie communale) et de prévoir une place pour les handicapés.

### **4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DU CARREFOUR DE LA GARE (Feux de signalisation)**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du hameau de la Gare avec la mise en place de feux de signalisation. L'objectif de cet aménagement est de renforcer la sécurité des piétons et des véhicules.

L'estimation totale des travaux s'élève à 109 349.10 € TTC.

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des aménagements de sécurité sur route départementale en traversée d'agglomération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- adopte le projet d'aménagement du hameau de la Gare avec la mise en place de feux de signalisation.
- sollicite la subvention la plus élevée possible au titre des aménagements de sécurité sur route départementale en traversée d'agglomération.
- demande l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention.
- donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour effectuer les démarches et signer les pièces et contrats nécessaires et en poursuivre l'exécution dans la mesure des financements mis en place.

## 5- LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET ENQUÊTE PARCELLAIRE POUR LA SÉCURISATION DU CARREFOUR VERS LE BOIS

Mme Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune se trouve dans une urgente nécessité de sécuriser l'intersection, actuellement très dangereuse, entre la RD 204 A, VC n° 5 et VC n° 11. Le croisement de ces deux voies présente une configuration contraignante avec un raccordement selon un angle très aigu et un profil en long pentu. Il en résulte des difficultés de giration pour les véhicules se dirigeant vers la RD 923, plus particulièrement pour les cars.

Pour contourner le problème, de nombreux usagers poursuivent en direction du hameau de Galloux, sur une voie peu adaptée, notamment aux heures de pointes.

Par ailleurs, la largeur de la voie communale n°11 susvisée ne permet pas, sur ses 100 derniers mètres avant le carrefour, le croisement de deux véhicules alors que la visibilité est insuffisante et la déclivité forte.

Pour remédier à ces problèmes, la commune de Ste Hélène du Lac envisage deux opérations ponctuelles :

- La première vise à reconfigurer le carrefour entre les VC 5 et 11 et la RD 204 A, afin de permettre un franchissement de l'intersection sans manœuvre, dans de bonnes conditions de sécurité et de visibilité. Compte tenu de la topographie des lieux, la solution retenue consiste à déplacer ponctuellement la route départementale
- La seconde concerne la création d'une zone de croisement, sur la VC11, au sommet de la montée vers Grange Maréchal.

Par délibération du 28/05/2010, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant-projet établi par le bureau d'étude UGUET et avait sollicité du Conseil Général de la Savoie une subvention au titre d'aménagement de sécurité sur route départementale pour aider la commune à financer cette réalisation.

Elle informe le Conseil que, en réponse à cette demande de subvention, le Conseil Général de la Savoie avait accordé une aide de principe d'un montant de 8 970 €, sur un montant subventionnable de travaux de 44 849 €. Ce projet n'a pas pu aboutir car certains propriétaires ont refusé la vente du terrain nécessaire à cet aménagement.

Mme Le Maire présente le nouveau projet qui a été élaboré par le bureau d'études UGUET.

Mme Le Maire rappelle enfin que la commune ne maîtrise pas la totalité de l'emprise foncière des équipements à réaliser, et que les contacts pris avec les particuliers propriétaires des terrains nécessaires n'ont pu déboucher, jusqu'à ce jour, sur un accord amiable pour les acquisitions foncières.

Elle propose au Conseil de solliciter de M. le Préfet de la Savoie, conformément aux articles L123-16 et suivants du Code de l'Urbanisme, l'ouverture d'une enquête publique, portant sur la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération conjointement avec une enquête parcellaire engagée à l'encontre des propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet d'aménagement de l'intersection de la VC n° 5 - VC n° 11 et RD 204 A et l'élargissement de la VC n° 11 établi par le bureau d'études UGUET, pour une estimation sommaire de 120 000 €.
- décide d'approuver le principe d'acquisition soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation, des emprises nécessaires pour la réalisation de cette opération d'aménagement.
- décide d'approuver le périmètre de la déclaration d'utilité publique tel qu'il en résulte du plan joint à la délibération.
- sollicite auprès de M. le Préfet, conformément à l'article L123-16 et suivants du Code de l'Urbanisme, l'ouverture d'une enquête publique portant sur la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération conjointement avec une enquête parcellaire engagée à l'encontre des propriétaires concernés.
- autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## 6- POINT SUR L'AMÉNAGEMENT ET SUR LA PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE

M. BERTHET Jean-Louis rappelle la procédure de reprise de concessions en cours. Il fait le point des tombes qui ne sont liées à aucune concession. La commune peut donc les reprendre sans procédure. Il est convenu de revendre quelques places et de réaménager l'espace libre.

## 7- CRÉATION D'EMPLOI

Mme le Maire explique qu'il convient de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activités, sur le fondement de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

La convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Les Mollettes prend fin au 31/03/2016 car l'agent fait valoir ses droits à la retraite. Cet agent effectuait des heures dans la 4<sup>ème</sup> classe installée à Ste-Hélène depuis la rentrée de septembre 2014.

Mme Le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 25 h 20 mn annualisée (soit 6 h par semaine d'école).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 25 heures 20 mn annualisées (soit 6 h par semaine d'école) pour la période du 01/04/2016 au 05/07/2016.

## DIVERS :

- Yves MOCELLIN est désigné comme élu référent et Sylvie SCHNEIDER comme suppléante pour l'élaboration du plan de paysages porté par la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Une première réunion du comité de pilotage aura lieu le 18/04/2016 de 14 h à 16 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Mme SCHNEIDER Sylvie.